

COMMUNE DE FOREST
Service Urbanisme-Environnement
Rue du Curé, 2
1190 BRUXELLES

V/Réf : PU25330
N/Réf. : GM/KD/FRT-2.116/s.541CT
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Objets : FOREST. Chaussée de Neerstalle, 16. Réaffectation en boulangerie. Couverture de la cour et modification de la façade (régularisation). Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.
(Dossier traité par L. MASSE).

En réponse à votre lettre du 22/07/2013, en référence, reçue le 24/07/2013, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 21/08/2013.

La demande vise la transformation d'un bien qui se situe dans la zone de protection de l'Abbaye de Forest, classée comme monument et comme site.

Elle porte sur la régularisation de l'installation d'une boulangerie au rez-de-chaussée, la couverture de la totalité de la cour arrière et la modification de la vitrine.

A l'examen des plans, il apparaît que les interventions projetées auraient peu d'impact au niveau patrimonial mais constituent plutôt un enjeu sur le plan urbanistique. Dans ce cas de figure, la CRMS demande d'être particulièrement vigilant au respect strict des prescriptions urbanistiques en vigueur (couverture de la cour, placement d'enseignes).

En l'occurrence, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet : placer la devanture sur l'alignement, utiliser des matériaux de qualité (pas de PVC), prévoir des couleurs sobres.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice- Président

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : M. Sam PLOMPEN + par mail à H. Lelièvre, M. Vanhaelen, M. Muret, N ; De Saeger et L. Leirens
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Véronique HENRY